

Amorcez la conversation : Planification du patrimoine et de la succession – Actifs numériques

Lorsqu'on pense à son patrimoine, on imagine souvent des catégories d'actifs traditionnelles comme les liquidités, les actions, les obligations, l'immobilier ou peut-être des placements plus originaux comme des collections d'œuvres d'art ou de pièces de monnaie. Ces actifs ont toujours constitué la base du patrimoine de la plupart des familles. Cependant, à l'ère numérique actuelle, une autre catégorie d'actifs gagne rapidement en importance : les **actifs numériques**.

Qu'il s'agisse de cryptomonnaie, de revenus provenant d'une entreprise en ligne ou de photos de famille stockées dans le nuage, vos actifs numériques peuvent représenter une valeur financière ou sentimentale importante pour vous et vos proches.

À ce titre, vos actifs numériques méritent le même soin et la même protection que vos actifs plus traditionnels, mais ils sont souvent négligés ou complètement laissés de côté dans les conversations sur la planification successorale ou financière. Comme nous menons une part croissante de notre vie en ligne, il convient de réfléchir à la façon dont nous traitons ces actifs numériques.

Qu'entend-on par actif numérique?

Les actifs numériques comprennent un large éventail de biens en ligne et électroniques, notamment :

- Comptes et abonnements en ligne (banque, investissement, courriel, médias sociaux)
- Fichiers ou contenu (documents, photos de famille, œuvres artistiques, vidéos)
- Cryptomonnaie et autres crédits monétaires
- Sites Web et noms de domaine
- Objets de collection numériques comme les jetons non fongibles
- Sources de revenus provenant d'une entreprise en ligne
- Contrats de services Internet, matériels et périphériques
- Données stockées sur des disques durs, dans des répertoires virtuels ou dans des applications tierces

Dans un contexte où les actifs numériques occupent une place de plus en plus importante dans notre quotidien, leur gestion et leur planification doivent être de plus en plus réfléchies.

Quels problèmes cela cause-t-il?

Contrairement aux biens physiques, les lois et les pratiques de surveillance régissant les actifs numériques sont diverses et évoluent constamment. Dans les provinces et les territoires du Canada (et partout dans le monde), la reconnaissance juridique et les protocoles d'accès peuvent varier considérablement.

Par ailleurs, de nombreuses plateformes en ligne appliquent leurs propres conditions d'utilisation indépendantes concernant l'accès aux comptes après le décès. Sans instructions claires, vos exécuteurs testamentaires ou liquidateurs pourraient devoir faire face à des retards coûteux, à des droits d'accès contestés ou à une perte de valeur irréversible.



Imaginez ce scénario

Personne ne peut se connecter à la messagerie électronique d'un proche décédé : sans une planification adéquate, des documents financiers essentiels, des contacts professionnels et des souvenirs irremplaçables pourraient rester indéfiniment inaccessibles.

Assurez-vous que votre exécuteur testamentaire ou liquidateur sait ce qui existe, où le trouver et comment le gérer en toute sécurité.

Cinq questions à se poser

Pour éviter toute perte de valeur et permettre à l'exécuteur testamentaire ou au liquidateur d'administrer efficacement votre succession, posez-vous les questions suivantes :

01

Avez-vous dressé un inventaire de vos plus importants actifs numériques, en particulier ceux qui ont une valeur financière ou sentimentale?

02

Votre testament ou votre document relatif aux actifs numériques précise-t-il qui devrait hériter ou gérer chaque actif numérique à votre décès?

03

Comment aimeriez-vous que vos actifs numériques soient administrés à votre décès? Souhaitez-vous que vos comptes soient fermés et que vos actifs soient donnés, liquidés ou conservés dans le cadre d'une entreprise en cours?

04

Votre exécuteur testamentaire ou liquidateur connaît-il bien les plateformes numériques? A-t-il un accès incontesté à vos identifiants?

05

Avez-vous déjà envisagé de recourir à un service sécurisé de gestion du patrimoine numérique pour stocker vos identifiants de connexion et automatiser l'octroi des autorisations après votre décès?

Collaborez avec votre conseiller Wellington-Altus

L'intégration des actifs numériques dans votre plan financier peut sembler intimidante. C'est tout à fait naturel lorsqu'il s'agit d'une nouvelle catégorie d'actifs, en particulier celle qui touche tant d'aspects de notre quotidien.

Votre conseiller Wellington-Altus peut vous aider à comprendre où vos actifs numériques s'inscrivent dans votre situation financière globale, travailler avec vous pour faire le point sur vos actifs numériques et vous aider à élaborer un plan clair sur la manière dont ils seront gérés et, à terme, transmis selon vos souhaits.

En prenant ces mesures dès aujourd'hui, vous préserverez non seulement la valeur financière de votre héritage numérique, mais aussi son importance personnelle, offrant ainsi à vos proches la clarté et la tranquillité d'esprit dont ils ont besoin au moment où ils en ont le plus besoin.

Les renseignements contenus aux présentes sont fournis à titre informatif seulement. Ces renseignements ne sont pas des conseils financiers, juridiques ou fiscaux, ni des conseils en placement. La Financière Wellington-Altus inc. (« Wellington-Altus ») est la société mère de Wellington-Altus Gestion Privée inc. (« WAGP »), de Wellington-Altus Conseil Privé inc. (« WACP »), d'Assurance Wellington-Altus inc. (« AWAI »), de Groupe Solutions Wellington-Altus inc. (« GSWA »), de Solutions de conseillers indépendants inc (« SCI ») et de Wellington-Altus É.-U. inc. Wellington-Altus ne garantit pas l'exhaustivité ni l'exhaustivité des renseignements contenus dans le présent document.

© Wellington-Altus Gestion Privée inc., Wellington-Altus Conseil Privé inc., Assurances Wellington-Altus inc., Groupe Solutions Wellington-Altus inc., Solutions de conseillers indépendants inc. et Wellington-Altus É.-U. inc., 2025. TOUS DROITS RÉSERVÉS. AUCUNE UTILISATION OU REPRODUCTION SANS AUTORISATION.

www.wellington-altus.ca/fr/